



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2025 : Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2025.

Taux d'imposition 2025 : Madame le Maire rappelle que les bases d'imposition changent tous les ans (+ 1,7% cette année). Il est rappelé qu'il est nécessaire de procéder au vote de la taxe d'habitation qui n'existe que pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour permettre de financer les travaux d'investissement prévus.

Délibération n° 2025-2-1 : vote des taux d'imposition 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,72%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15,19%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,41%

De charger Madame le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Investissements 2025 : les investissements suivants sont proposés pour 2025 :

DEPENSES :	Prévisions	Crédits reportés	TOTAL
- Emprunt	8 748 €		8 748 €
- Voirie	8 000 €	2 000 €	10 000 €
- Terrain de loisirs	13 600 €	2 000 €	15 600 €
- Mairie	2 000 €	10 000 €	12 000 €
- Logement rue Haute	34 000 €		34 000 €
- Salle communale	750 000 €	20 700 €	770 700 €
- Atelier	16 720 €	20 000 €	36 720 €
- Fort de Pouillon	0 €	35 000 €	35 000 €
- Monument aux Morts	4 000 €	6 000 €	10 000 €
- Terrain communal Noëllettes	4 000 €	5 000 €	9 000 €
- Caution	0 €	2 000 €	2 000 €
- Dossier travaux préemption	300 000 €		300 000 €
- Déficit 2024			15 828 €

TOTAL DEPENSES

1 156 896 €

Crédits reportés	102 700 €
TOTAL DEPENSES	1 259 596 €

RECETTES :

- FCTVA	22 000 €
- Affectation résultat 2024	116 528 €
- Subvention mairie	16 399 €
- Salle communale	656 640 €
- Dossier préemption	300 000 €
- Virement de la section de fonctionnement	146 029 €
- Caution	2 000 €

TOTAL RECETTES	1 259 596 €
----------------	-------------

Pour le Monument aux Morts Madame le Maire présente au conseil les deux devis pour la finition des travaux :

- Devis PRILLIEUX pour un montant de 1 400 € HT si on fait uniquement la remise en état du terrain avec pose des dalles et 3 600 € HT si on fait tout y compris les plantations
- Devis JOSNET pour un montant de 6 650 € HT pour une remise en état complète avec plantations.

Madame THOMAS Marie et Monsieur KAPLON André trouvent que la différence de montant pour le devis PRILLIEUX est trop importante, elle demande si l'employé communal ne pourrait pas faire les plantations et les cailloux. Monsieur SIMON Adrien lui dit que cela n'est pas possible.

Le conseil par 7 voix pour et une abstention décide de retenir le devis de l'entreprise PRILLIEUX pour la totalité des travaux au prix de 3 600 €.

Subventions aux associations 2025 : les montants des subventions aux associations sont proposés au vote comme suit :

- ADMR	200,00 €
- Ecole maternelle Hermonville	300,00 €
- La ligue contre le cancer	100,00 €
- La Pouillonnaise	800,00 €
- Massif de Saint Thierry	200,00 €
- OCCE Coop scolaire Hermonville	500,00 €
- Office de Tourisme	150,00 €
- Pouillon ça pétille	450,00 €
- Société de chasse	250,00 €
- Comité des fêtes	500,00 €
- Sapeurs-Pompiers	300,00 €
- Collège de Saint Thierry	300,00 €
- La Villannelle	100,00 €
- CLIC	524,00 €
- Mission UNESCO	262,00 €
- Fondation du Patrimoine	200,00 €
- Villes et villages fleuris	50,00 €
- Les P'Tits Rats de Courcy	150,00 €
- Association du Fort de Pouillon	500,00 €
- Les amis de bambou	100,00 €

Pour un total de 5 936 €.

Délibération n° 2025-2-2 : subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- ADMR	200,00 €
- Ecole maternelle Hermonville	300,00 €

- La ligue contre le cancer	100,00 €
- La Pouillonnaise	800,00 €
- Massif de Saint Thierry	200,00 €
- OCCE Coop scolaire Hermonville	800,00 €
- Office de Tourisme	150,00 €
- Pouillon ça pétille	450,00 €
- Société de chasse	250,00 €
- Comité des fêtes	500,00 €
- Sapeurs-Pompiers	300,00 €
- Collège de Saint Thierry	300,00 €
- La Villannelle	100,00 €
- CLIC	524,00 €
- Mission UNESCO	262,00 €
- Fondation du Patrimoine	200,00 €
- Villes et villages fleuris	50,00 €
- Les P'Tits Rats de Courcy	150,00 €
- Association du Fort de Pouillon	500,00 €
- Les amis de bambou	100,00 €

Vote du budget unique 2025 : Le budget de fonctionnement se votant au chapitre, je vous propose les montants suivants sachant que le détail est fourni et explicable :

DEPENSES :

- Chapitre 011 (charges à caractère générale où figure la cagnotte) : 346 307 €
- Chapitre 012 (charges de personnel) : 106 300 €
- Chapitre 014 (atténuation de produits) : 102 938 € (compensation de la CU et FNGIR)
- Chapitre 65 (autres charges y compris indemnités des élus et subventions) : 57 724 €
- Chapitre 66 (charges financières) : 91 €
- Chapitre 023 (virement en investissement) : 146 029 €

Soit un total en dépenses de fonctionnement : 759 389 €

RECETTES :

- Chapitre 002 : report 2024 : 369 036 €
- Chapitre 013 : atténuation de charges : 3 469 €
- Chapitre 70 (produits de services : location droits de chasse, CU) : 2 100 €
- Chapitre 73 (impôts et taxes) : 40 000 €
- Chapitre 731 (impositions directes) : 240 000 €
- Chapitre 74 (dotations) : 76 784 €
- Chapitre 75 (autres produits : loyer et salle) : 28 000 €

Soit un total en recettes de fonctionnement : 759 389 €

Le budget unique 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 759 389 €
- Section d'investissement : 1 259 596 €

Délibération n°2025-2-3 : budget unique 2025

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité vote le budget unique 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 759 389 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 259 596 €

Cérémonie du 8 mai : la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h 15. Le vin d'honneur aura lieu soit dans la salle municipale si les travaux ne sont pas commencés soit dans la salle patrimoniale et la cour. Madame VACHEZ Sylvie s'occupe de commander les brioches.

Pour la chasse aux œufs du dimanche 13 avril 2025, rendez-vous est donné aux conseillers à 10 h sur le parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.